

I - INTRODUCTION

a) Les comptes de l'Etat pour l'exercice 2004 étaient présentés avec un montant de recettes de 588.499.300 € pour un montant de dépenses de 686.525.200 €, générant un déficit de 98.025.900 €. Le Budget voté par le Conseil National (Loi n° 1281 du 5 janvier 2004 publiée au Journal de Monaco du 9 janvier 2004) présentait donc un excédent de dépenses sur les recettes, financé par le rendement des réserves de l'Etat.

Les évolutions suivantes, par rapport à l'exercice 2003, avaient conduit à ce budget :

- une forte décroissance des recettes : - 5,1 %
- des crédits d'interventions publiques en légère baisse de 0,6 %
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,1 %
- et surtout, des dépenses d'équipement en forte augmentation de 11,8 %, en raison notamment de grands travaux concernant le domaine social, routier et urbanistique.

Dans le courant de l'année 2004, certaines tendances et événements ont conduit le Gouvernement à présenter une rectification de ces montants au vote du Conseil National (Loi n° 1290 du 2 novembre 2004, publiée au Journal de Monaco du 5 novembre 2004). Le budget rectifié a enregistré une hausse des prévisions de recettes à 614.297.400 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 758.584.500 € avec un accroissement très marqué des dépenses d'investissement.

Ces modifications ont accru fortement le déficit prévisionnel à 144.287.100 €. On peut observer que ces dépenses représentaient environ 7,2 % du chiffre d'affaires global de la Principauté qui s'établit à 9,6 milliards d'euros.

| | Primitif 2004 | Rectificatif 2004 | Résultat 2004 |
|----------------------------------|---------------|-------------------|------------------|
| Recettes | 588 499 300 € | 614 297 400 € | 636 182 948,09 € |
| Dépenses | | | |
| Dépenses de souveraineté | 23 484 200 € | 24 487 200 € | 23 833 843,58 € |
| Assemblée et Corps Constitués | 3 050 820 € | 3 093 920 € | 2 904 693,50 € |
| Moyens des services | 183 796 500 € | 183 067 400 € | 171 738 265,14 € |
| Dépenses communes | 101 205 900 € | 102 623 000 € | 97 958 527,33 € |
| Services Publics | 17 328 100 € | 18 275 100 € | 17 766 542,03 € |
| Interventions Publiques | 147 859 480 € | 161 840 180 € | 152 985 317,11 € |
| Total Dépenses Ordinaires | 476 725 000 € | 493 386 800 € | 467 187 188,69 € |
| Equipement et Investissement | 209 800 200 € | 265 197 700 € | 227 652 843,05 € |
| Total des Dépenses | 686 525 200 € | 758 584 500 € | 694 840 031,74 € |
| Excédent de Dépenses | 98 025 900 € | 144 287 100 € | 58 657 083,65 € |

b) La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2004, qui va être développée ci-après, démontre une anticipation pessimiste du montant des recettes qui ont été clôturées à 636.182.948 € alors que la consommation des crédits s'est limitée à 694.840.032 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous consommation est plus importante sur les crédits d'investissement qui n'ont pu être utilisés qu'à 85,8 % en raison même de leur nature et des règles d'exécution budgétaire que la loi impose dans ce domaine.

Le déficit constaté lors de la clôture dépasse néanmoins très nettement celui de l'exercice précédent : 58,7 M€ contre 17,7 M€ en 2003. Il est financé par les plus-values des réserves. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer, au Fonds de Réserve Constitutionnel, un actif mobilier dont le rendement en 2004, s'est avéré supérieur au déficit susvisé.

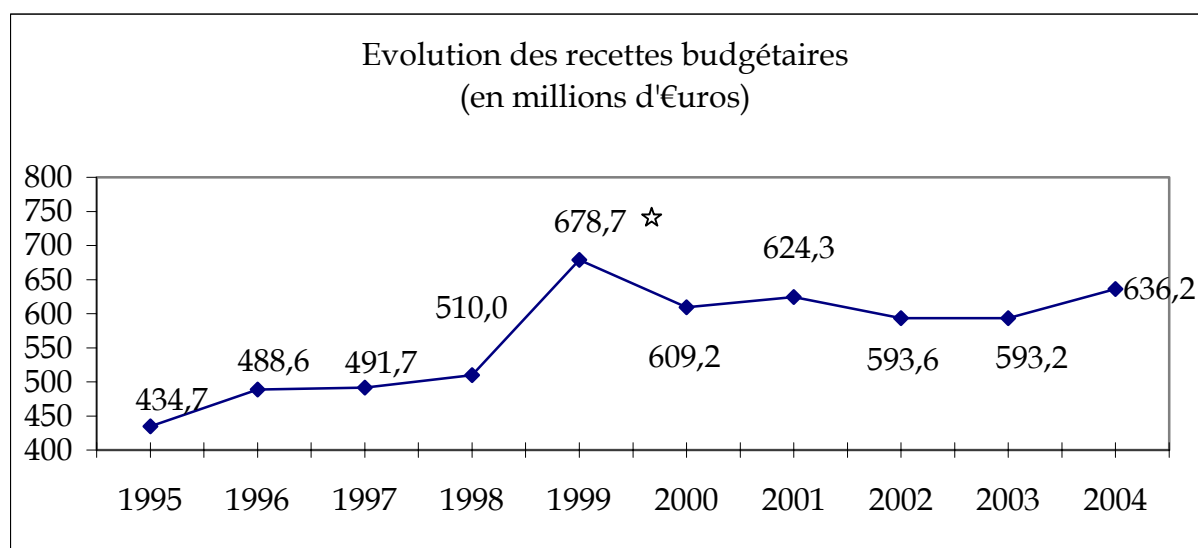
II - L'EXECUTION DU BUDGET 2004

1 - Les recettes

a) Introduction

Comme indiqué plus haut les recettes anticipées avaient été corrigées à la hausse en milieu d'année. Force est de constater que cette augmentation ne fut pas vaine car les encaissements 2004 ont été clôturés en hausse de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent, soit à 636.182.948 € avec un taux d'exécution de 103,6 % par rapport au budget rectifié.

Le graphique présenté ci-après permet de visualiser l'évolution des recettes budgétaires totales sur les dix dernières années :



☆ avec cession partielle du capital de Monaco Telecom

On constate quatre augmentations successives de 1996 à 1999 ; la dernière de 1999 apparaît, toutefois, comme atypique, puisqu'elle enregistre une recette exceptionnelle : la vente par l'Etat de 51 % du capital de l'opérateur public de télécommunication au Groupe VIVENDI. Corrigé de cette vente, le résultat de 1999 est de 588.756.017 €. A partir de 2000, les recettes ont connu une évolution moins marquée avec une légère tendance à la baisse. Cependant, en 2004, on constate à nouveau une hausse importante des encaissements.

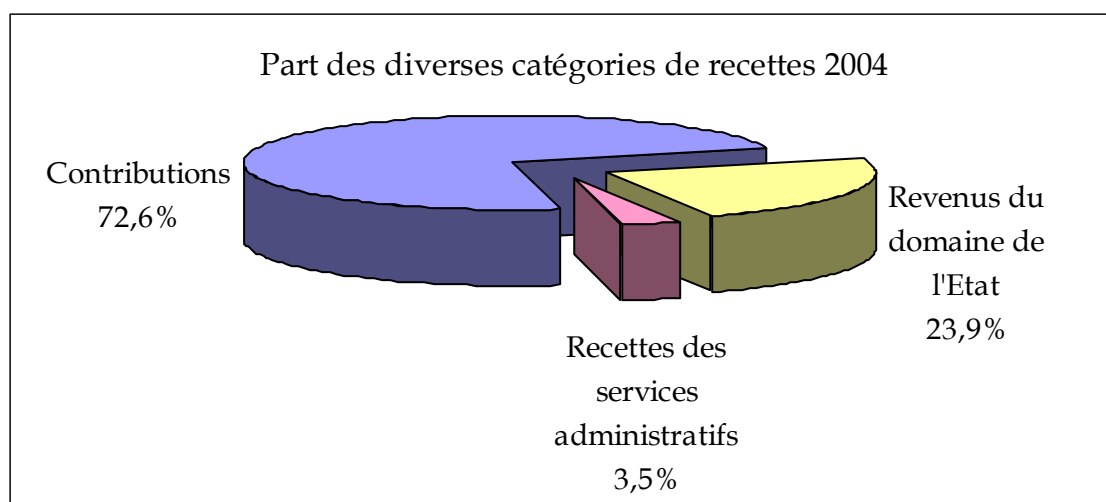
b) Examen des différentes sources de recettes

En détaillant selon les trois grands chapitres des recettes (revenus du domaine de l'Etat, recettes des services administratifs et contributions), on remarque que les contributions, qui comportent notamment les encaissements de T.V.A. et qui représentent plus de 72,6 % des recettes totales de l'Etat, ont été arrêtées à 461,6 M€, soit en augmentation de 9 % par rapport à l'exercice 2003. Elles ont nettement dépassé les prévisions budgétaires, pourtant rectifiées à la hausse.

Les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics et monopoles) sont également en hausse à 152,4 M€ contre 145,3 M€ en 2003 et sont supérieurs de 0,6 % par rapport aux prévisions budgétaires de 151,5 M€.

En revanche, les recettes des services administratifs diminuent de 9,5 % par rapport aux résultats 2003 et s'établissent à 22,2 M€ contre une prévision de 21,4 M€.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



1 - Revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre sont de 152,4 M€, en augmentation de 4,9% par rapport à 2003. Elles représentent près du quart de la recette globale, soit 24%, en recul d'un demi point par rapport à l'année dernière (24,5%).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » repartent à la hausse cette année et connaissent une augmentation de 2,3% par rapport à l'an dernier.

Les recettes des monopoles sont en baisse de 6,9 % suite à la forte régression des « monopoles concédés » (- 8,9%) alors que les « monopoles exploités par l'Etat » diminuent de 4,2%. Cette diminution a été prévue à hauteur de 99,5% au budget rectificatif pour l'ensemble de cette catégorie.

Elle est le fait essentiellement de la baisse du taux de redevance de la SBM, dont la décision a été motivée par l'importance des investissements que doit effectuer la société avec, en particulier, l'Hôtel du Larvotto et des travaux d'amélioration d'autres hôtels de son parc.

Dans une moindre mesure, la redevance versée par Monaco Télécom a diminué également, dans la lignée de sa marge brute. En effet, la diminution logique des activités « filaire » n'a été que partiellement compensée par la croissance des activités « mobile » et « Internet » du fait de l'évolution des technologies.

Quant au « domaine financier », il enregistre une progression fulgurante de 120% par rapport à 2003, notamment liée à l'opération de cession par le groupe Vivendi Universal de ses actions détenues dans Monaco Télécom, qui ont généré pour l'Etat un encaissement de près de 8 M€.

2 - Recettes des services administratifs

S'établissant à 22.227.783 €, les produits et recettes des services administratifs ont connu, cette année, une baisse significative comparativement à la clôture précédente (- 9,5 %).

Cette diminution est essentiellement le fruit d'un seul article « autres recettes », qui a enregistré un encaissement exceptionnel de 5,5 M€ relatif à une confiscation sur décision judiciaire en 2003. Sans cette recette inhabituelle, les encaissements de ce chapitre auraient été cette année, en augmentation de près de 17% par rapport à l'exercice passé.

Les encaissements de ce chapitre ont suivi des évolutions différentes selon les articles avec notamment :

L'exploitation du port connaît une progression de ses recettes de 17,4 % à 6.202.122 €, suite à un net accroissement de l'activité qui s'est traduit principalement par un plus grand nombre de yachts en passage dans les ports et une fréquentation plus assidue de la digue par les paquebots.

Le Musée des Timbres et des Monnaies connaît aussi une hausse de ses recettes de 161% par rapport à l'exercice 2003 qui n'avait pas enregistré de ventes de sets de monnaie de collection, avec la série courante en qualité « Belle Epreuve » et 5 € célébrant Sainte Dévote.

L'exploitation du stade Louis II, complexe qui regroupe aussi des bureaux, connaît une augmentation de 5,7 %, alors que les recettes du service des titres de circulation et du contrôle technique fléchissent de 1,2 %.

3 - Contributions

Atteignant près de 462 M€, le niveau des contributions enregistré en 2004 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2003 (423 M€), soit + 9 %. Cette évolution favorable avait été partiellement intégrée dans le chiffrage des budgets primitif puis rectificatif, respectivement évalués à 432 puis 441 M€. Cependant, l'ampleur de l'amélioration n'a pu être totalement évaluée et la réalisation affiche un taux d'exécution du budget rectifié de 104,6 %.

Les contributions sont constituées à près de 70 % par la perception de la T.V.A. (319,3 M€, + 9,9 %).

Certains secteurs économiques, plus sensibles à l'environnement intérieur comme l'immobilier et les télécommunications ont vu leur chiffre d'affaires augmenter significativement, tandis que les secteurs plus sensibles à l'environnement extérieur comme l'Hôtellerie et les Banques ont progressé plus faiblement. Enfin, seul le secteur du commerce de gros est en diminution, mais conserve toutefois la première place en terme de part de chiffre d'affaires.

Récapitulatif du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité

| | 2003 | 2004 | évolution 2004/2003 en % | répartition 2004 en % |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Commerce de gros | 3 002 313 739 € | 2 878 513 823 € | -4,12% | 30,02% |
| Banques & autres Fin. | 1 302 129 629 € | 1 348 393 059 € | 3,55% | 14,06% |
| Commerce de détail | 815 355 755 € | 854 959 122 € | 4,86% | 8,92% |
| Aux. du Comm et de l'Indus | 726 655 638 € | 828 735 334 € | 14,05% | 8,64% |
| Industrie | 797 589 351 € | 820 538 299 € | 2,88% | 8,56% |
| Intermédiaires | 447 839 941 € | 492 499 816 € | 9,97% | 5,14% |
| Travaux Publics | 419 899 900 € | 446 560 151 € | 6,35% | 4,66% |
| Spectacle et audiovisuel | 399 978 044 € | 423 728 716 € | 5,94% | 4,42% |
| Immobilier | 291 094 849 € | 368 588 337 € | 26,62% | 3,84% |
| Hôtellerie | 313 730 917 € | 335 143 673 € | 6,83% | 3,50% |
| Postes et Télécom | 281 401 416 € | 312 412 798 € | 11,02% | 3,26% |
| Transports | 247 300 862 € | 287 242 203 € | 16,15% | 3,00% |
| Divers | 133 574 995 € | 147 310 597 € | 10,28% | 1,54% |
| Electricité et Gaz | 41 207 902 € | 42 953 354 € | 4,24% | 0,45% |
| | 9 220 072 938 € | 9 587 579 282 € | 3,99% | 100,00% |

Outre leur évolution intrinsèque, il est intéressant d'observer l'évolution de la part prise dans le budget de l'Etat par les différentes rubriques qui composent les trois pôles de revenus.

Ainsi la taxation à la T.V.A. des transactions commerciales, sur les mêmes bases et selon les mêmes taux que la France, avec laquelle la Principauté dispose d'un accord sur ce point, constitue toujours, et de loin, la principale ressource.

Elle assure 50,2 % des recettes pour cet exercice (contre 49 % l'an dernier), alors que six années plus tôt, sa part sur l'ensemble des recettes avait enregistré un pic à 54,2 %. Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il doit être tenu compte des recettes de TVA reversées par la France en raison des accords signés en 1963 prévoyant un compte de partage.

Les droits perçus sur les transactions juridiques progressent fortement (+ 11,5 % à 67,2 M€ contre 60,3 en 2003) et se placent en deuxième position pour la seconde année consécutive.

Le domaine financier est également en augmentation de manière importante (+ 120 % à 20,2 M€) suite à une opération exceptionnelle de vente d'actions, et progresse pareillement en terme de part sur l'ensemble des recettes.

Toutes les autres rubriques connaissent mécaniquement une diminution de leur part relative sur l'ensemble des recettes, même si elles sont, pour certaines, en croissance en valeur absolue. Ainsi, l'extension du parc immobilier domanial à usage d'habitation mais aussi à usage commercial, industriel et de parking conduit à une participation à hauteur de 9,7 % des recettes totales (soit 61,4 millions d'euros).

| RECETTES | 2 000 | 2 001 | 2 002 | 2 003 | 2 004 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Contributions sur transactions commerciales | 52,8% | 46,6% | 50,3% | 49,0% | 50,2% |
| Contributions sur transactions juridiques | 9,9% | 8,0% | 9,4% | 10,2% | 10,6% |
| Domaine immobilier | 8,6% | 9,2% | 10,8% | 10,1% | 9,7% |
| Bénéfices commerciaux | 7,3% | 14,0% | 8,5% | 7,6% | 7,5% |
| Monopoles concédés par l'Etat | 6,3% | 7,0% | 8,5% | 7,4% | 6,3% |
| Monopoles exploités par l'Etat | 5,5% | 5,3% | 5,6% | 5,4% | 4,8% |
| Droits de douane | 4,3% | 5,0% | 4,0% | 4,3% | 4,1% |
| Recettes des services administratifs | 3,5% | 2,7% | 2,8% | 4,1% | 3,5% |
| Domaine financier | 1,5% | 1,8% | 1,5% | 1,5% | 3,2% |
| Droits de consommation | 0,3% | 0,4% | 0,4% | 0,3% | 0,2% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

2 - Les dépenses

a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2005, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2004 se sont élevées à 694.840.032 €, contre 610.873.172 € pour l'exercice 2003, soit une progression significative de 13,7 %.

Elles affichent une sous-consommation de 8,4 % par rapport aux prévisions du budget.

Le déficit se chiffre donc à 58.657.084 €, plus important que celui constaté à l'issue de l'exercice 2003, soit 17.656.799 €.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

| | 2003 | 2004 | 2004 / 2003 |
|---|---------------|---------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 303 317 201 € | 314 201 872 € | 3,59% |
| Dépenses d'interventions publiques | 137 771 340 € | 152 985 317 € | 11,04% |
| TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1) | 441 088 541 € | 467 187 189 € | 5,92% |
| Dépenses d'équipement | 158 873 832 € | 188 290 548 € | 18,52% |
| Dépenses d'investissements | 10 910 799 € | 39 362 295 € | 260,76% |
| TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES (2) | 169 784 631 € | 227 652 843 € | 34,08% |
| TOTAL GENERAL (1 + 2) | 610 873 172 € | 694 840 032 € | 13,75% |

Au vu de l'exécution des dépenses budgétaires de l'exercice 2004, retracée dans les données du tableau ci-dessus, se dégagent deux tendances :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5,9 %, dû essentiellement à la majoration des dépenses d'interventions publiques, les dépenses de fonctionnement affichant une hausse plus modérée ;

✓ une très forte augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements, compte tenu d'une part d'investissements très lourds, destinés à l'édification ou à l'acquisition d'immeubles ou d'appartements pour loger les monégasques. Cette très forte augmentation est néanmoins atténuée par la chute de plus de 50 M€ entre 2003 et 2004 des crédits destinés à l'opération de l'aménagement de l'avant-port.

Ainsi, logiquement, la part des dépenses ordinaires passe de 72,2 % en 2003 à 67,2 % en 2004.

En contrepartie, les opérations d'équipement et d'investissements ont vu leur part augmenter de 5 points par rapport à l'exercice 2003, pour s'établir à 32,8% du total des dépenses. Elles ont absorbé 35,7 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses a représenté en 2004 plus de 109 % des recettes, générant ainsi un déficit de 58,66 M€.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 5,9 % par comparaison à l'exercice précédent et atteignent un montant de 467.187.189 € contre 441.088.541 € en 2003.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses d'interventions publiques (+ 15,2 M€, + 11 %) parallèlement à une augmentation plus modérée des dépenses de fonctionnement (+ 10,9 M€, soit + 3,6 %).

1.1 - Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat, fortement présent dans la vie du pays.

L'évolution des charges de personnel, prépondérantes (190 millions d'euros sur 314) explique à elle seule la quasi totalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les services de l'Etat comptent un effectif de 3.284 agents et fonctionnaires, les services communaux 580 et les établissements publics 1.727. Au total ce sont 5.591 emplois, pour une population salariée globale de 41.000 personnes et une population de 32.000 résidents.

Plus particulièrement, on enregistre en 2004 le transfert de la prise en charge de la petite enfance des établissements publics sociaux vers la Commune.

Les dépenses communes des services administratifs en matière de fournitures, prestations de services et travaux se sont accrues de 3,9 %, soit 3,6 M€, du fait essentiellement de l'augmentation des charges sociales (+ 3,3 M€).

Certains services publics sont concédés par l'Etat à des exploitants privés : il s'agit de l'assainissement, de la fourniture de l'éclairage et de l'eau et des transports en commun. Les dépenses de cette nature pour les prestations fournies à l'Etat sont en augmentation (+ 5 % à 17,8 millions d'euros). Elle est due principalement à la hausse du coût du nettoyage de la ville, qui s'explique tant par l'augmentation des surfaces que par l'augmentation des tarifs, elle même liée à la hausse du SMIC.

1.2 Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ octroi de subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Il est prévu que les dépenses de la Commune qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres font l'objet d'une subvention d'équilibre versée par l'Etat au titre des interventions publiques. Pour 2004, la subvention versée au budget communal est en hausse de 10,3 % à 27,2 M€. Les raisons de cette hausse tiennent principalement aux dépenses de personnel et de fonctionnement, en forte augmentation suite à la prise en charge par la Mairie de l'intégralité du service des crèches et de la création du point « petite enfance » depuis le premier janvier 2004.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse importante de + 11 %, qui grève le budget de 15,2 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Ce supplément est le constat de mouvements divers, à la hausse et à la baisse.

Les variations concernent :

- Le domaine social avec une légère baisse de 0,7 % à 36,3 M€. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace » qui bénéficie de 12,4 millions d'euros de subvention, en augmentation de 0,4 %. Cette forte intervention de l'Etat marque notamment une volonté d'équiper cet établissement d'outils et de protocoles de soins de pointe.

En 2003 a ainsi commencé l'opération de renouvellement du plateau de radiothérapie. La prise en charge de thérapies et protocoles faisant l'objet d'autorisations de mise sur le marché, mais ne faisant pas l'objet de remboursement par les organismes sociaux (curiethérapie...), fait l'objet d'un financement direct de l'Etat.

La baisse de ce domaine incombe essentiellement à la dissolution de l'établissement public Foyer Sainte Dévote dont les activités ont été transférées en partie à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et en partie à la Mairie.

- Dans le domaine éducatif et culturel, on recense trois établissements publics :
 - o la Fondation Prince Pierre et le Musée National, tous deux à vocation artistique ;
 - o le Centre scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin ;

qui perçoivent globalement en 2004 une aide de 1,86 Million d'euros, en hausse de 4,9 %.

En revanche les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique se trouvent majorées de façon très importante, soit + 26,8 %. On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco de longue date :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution étale (+ 0,3 %) à 7,1 millions d'euros ;
- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide a été fixée à 4,5 millions d'euros ;
- l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie exceptionnellement d'une subvention de 448.000 € (soit - 2,1 %) en raison d'une saison « Hors les Murs », la Salle Garnier étant, comme indiqué ci-après, en travaux.

En effet, la très forte progression de cette rubrique, qui atteint 34,4 M€, provient aussi d'une contribution ponctuelle de 7,3 M€ représentant la participation de l'Etat à la rénovation complète de la Salle Garnier. Cette salle de spectacle prestigieuse est destinée aux représentations de l'Opéra de Monte-Carlo et aux manifestations culturelles officielles. Sise dans l'édifice du casino de Monte-Carlo elle est gérée par la S.B.M. La hausse du chapitre incombe également à la contribution versée au Monaco Danses Dances Forum (2,1 M€) dont l'année 2004 était celle de ses représentations biennales.

- L'aide aux secteurs économiques de l'industrie, du commerce et du tourisme est globalement en forte augmentation de 44 % à 11,3 M€. Un soutien coutumier est accordé à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

Dans un tout autre domaine le Gouvernement Princier a sollicité de grands cabinets de consultants pour développer sa réflexion sur l'économie numérique et les télécommunications. La hausse importante est essentiellement due à un montant de 5 M€ destiné à la Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprise, qui utilisera cette somme pour le financement de projets innovants en Principauté. En contrepartie, une diminution de 72 % est à noter pour l'exploitation de la gare S.N.C.F., expliquée par le versement en 2003 du montant de la convention concernant les quatre années précédentes.

- Les interventions dans le domaine sportif connaissent une diminution de 11,3 % avec une dépense totale de 4,3 M€ contre 4,9 M€ en 2003, suite à baisse des aides destinées au Centre de Formation de l'ASM FC et au Comité Olympique.

- Enfin, un montant de 33 M€ contre 30,1 M€ en 2003, soit une hausse de 9,5 %, a permis de contribuer à l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette augmentation est essentiellement le fruit de la subvention accordée à l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation d'épreuves sportives automobiles. L'aide à l'A.C.M. croît de 44,8% suite notamment à la prise en charge par l'Etat du solde des dépenses d'aménagement des nouveaux stands et des loges VIP pour un montant de 3,5 M€. La contribution versée pour l'exploitation du Grimaldi Forum SAM (+ 11,8 % à 7,8 M€) et le financement accordé pour les événements culturels du Grimaldi Forum sont orientés à la hausse avec notamment l'exposition majeure « Impérial Saint-Pétersbourg » qui a généré des charges de 3,3 M€. Les autres dépenses de ce secteur diminuent globalement.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui se sont élevées à 228 M€, ont représenté, en 2004, 33 % des dépenses totales de l'Etat, contre 28 % en 2003.

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières, à hauteur de 39 M€. Elles ont concerné d'une part des acquisitions d'immeubles ou d'appartements pour un total de 14,9 M€, dans le cadre du droit de préemption conféré à l'Etat par la loi 1.235.

D'autre part, l'Etat a payé en 2004 une partie de l'acquisition de l'immeuble « le Puccini » construit par la Caisse Autonome des Retraites, soit 24,5 M€. Le solde de cette acquisition, soit 13,6 M€, sera liquidé sur l'exercice 2005.

✓ des travaux d'équipement et matériels (188,3 M€). En dépit d'une minoration de 50 M€ des dépenses relatives à la Digue, ils sont en progression de près de 30 M€ sur l'exercice 2003.

Ils concernent d'une part le démarrage des quatre grands chantiers de construction de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage déléguée, pour un total de 77,4 M€, soit plus précisément :

- la Zone A, qui permettra la création de 199 logements domaniaux ainsi qu'une crèche. Les crédits relatifs à cette opération se sont élevés à 28,5 M€ ;

- l'opération « Ilot Aureglia Grimaldi », concernant 183 logements domaniaux et 305 places de parking, pour un total de 27,1 M€ ;

- l'opération Industria Minerve, a occasionné en 2004 une dépense totale de 17,7 M€. Elle permettra la construction de 124 logements sociaux ;

- l'opération « Ilôt Casteleretto », qui comprend la construction de 87 logements domaniaux et 195 places de parking, dont la dépense s'est élevée en 2004 à 4,1 M€.

D'autre part, certaines grosses opérations (ou poursuite d'opérations) ont aussi été réalisées en 2004. On peut ainsi noter :

- l'urbanisation des terrains laissés libres par la mise en souterrain de la gare de chemin de fer (14,2 M€), qui va permettre de dégager des surfaces très importantes pour la Principauté, et qui pourront recevoir des surfaces commerciales, des habitations, des industries, écoles. La majeure partie du crédit a été utilisée en 2004 plus précisément pour l'avenue Prince Pierre ;

- les crédits relatifs à la poursuite des travaux d'aménagement de la nouvelle digue et de ses abords, dont le coût s'est élevé à 34 M€ en 2004 ;

- la construction d'un parking public de 186 places dans le cadre d'un projet privé de création d'un institut monégasque de la médecine du sport (IM2S), qui a occasionné une dépense globale de 6,2 M€.

III - RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2004, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 4.189.679,82 €, soit une progression de 188,6 % par rapport aux résultats de l'exercice 2003. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 14.417.419,72 € et de dépenses de 10.227.739,90 €.

Ainsi, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor diminue une nouvelle fois, pour s'établir à fin 2004 à 16.005.669,21 €.

✓ Les recettes

Le niveau exceptionnellement élevé des recettes s'explique essentiellement par deux opérations :

* le remboursement par une compagnie d'assurances des dépenses réalisées en 2003 par l'Etat concernant l'incendie du Stade Louis II (CST 8410) ;

* l'importante majoration des recettes du développement des approvisionnements en eau (CST 8125) suite au nouvel accord franco-monégasque intervenu au début de l'exercice 2004 qui a induit le changement du mode de facturation.

Ceci a eu pour conséquence une très forte majoration du solde créditeur de ce Compte Spécial du Trésor, qui n'a cependant pas été versé en totalité au budget de l'Etat du fait de la prévision de travaux importants à réaliser en vue d'accroître les possibilités d'adduction d'eau de la Principauté.

✓ Les dépenses

Le principal changement par rapport à l'exercice 2003 concernant les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor concerne la création d'un compte dont les crédits versés en 2004 (2 millions d'euros) sont destinés à doter le fonds monégasque EUREKA pour financer les projets innovants des entreprises monégasques.

IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 636.182.948,09 € et des dépenses de 694.840.031,74 €, l'analyse du budget de l'Etat pour 2003 (hors CST) fait apparaître un déficit de 58.657.083,65 €. Conformément à la loi ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé sur les réserves de l'Etat. Il s'agit de la troisième année consécutive clôturée en déficit (déficit 2002 de - 23,2 M€, déficit 2003 de - 17,7 M€, déficit 2004 de - 58,7 M€) prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel dont la valorisation annuelle de la part mobilière couvre le montant constaté.